

Cahier des Charges Plantations

Préconisations Techniques à la Plantation d'Arbres

□ **Le Projet de Plantation**

Il s'agit de définir l'impact paysager de la plantation, afin de choisir l'emplacement et le nombre d'arbres en conséquence (alignement, bosquet, sujet isolé...). Il est important de prendre en considération le volume nécessaire à un arbre adulte, tant au niveau aérien, qu'au niveau souterrain. L'apport d'au moins 9 mètres cubes de terre végétale est indispensable pour son développement.

Avant de faire intervenir des critères subjectifs d'esthétique dans le choix de l'essence, il est nécessaire de se renseigner sur la qualité du sol en place, les contraintes du climat et d'un éventuel microclimat (zone toujours ombragée, zone exposée au vent...). Il faut également tenir compte de l'espace disponible, choisir un arbre dont le développement est en conséquence. Si l'arbre est installé sur une surface minéralisée, la fosse de plantation sera recouverte par une dalle de réduction en béton armé, ajourée en son centre pour permettre la plantation de l'arbre (avec ajout, suivant les besoins, d'une grille de protection, d'une bordure).

Un travail en collaboration avec les futurs gestionnaires permet de prendre en compte les critères de gestion et d'entretien dans la conception de l'aménagement et d'en maîtriser le devenir. La Direction Espaces Verts devra être consulté pendant l'élaboration du projet, au stade de l'avant-projet sommaire, puis lors de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises.

□ **Provenance et Qualité des Végétaux**

Afin que le jeune arbre se développe de façon optimale, il faut que le plant soit de bonne qualité. C'est pourquoi il est nécessaire de se montrer exigeant sur le matériel végétal acheté.

Les qualités minimales à exiger pour les arbres, sont les suivantes :

- **Haute tige** : première couronne de branches située à au moins 1,80 m du sol. Tronc de 14 à 16 cm de circonférence mesurée à 1 m du sol. Sujet deux fois transplanté.
- **Cépée** : 2 ou 3 troncs partant du pied de l'arbre ; Force d'un tronc de 10 à 12 cm de circonférence mesurée à 1 m du sol. Sujet deux fois transplanté.
- **Forme naturelle** : tronc de 14 à 16 cm de circonférence mesurée à 1 m du sol. Sujet fléché et deux fois transplanté. Branches bien réparties depuis la base.

Les végétaux doivent être de premier choix, sains, bien constitués et exempts de toute maladie, de plaie, de gerçure.

Les végétaux seront refusés s'ils sont livrés sans flèche (prolongement naturel du tronc), ou avec des tiges à demi-rabattues, ou s'ils ont une répartition déséquilibrée de leurs branches.

Sur le collet, une marque de couleur indiquera l'orientation nord de l'arbre en pépinière.

Dans le cas général, **les arbres jusqu'à 20 cm de circonférence** (mesurée à 1,30 m du sol) peuvent être livrés soit en motte, soit en racines nues. En revanche, chez beaucoup d'espèces, **les arbres de circonférence supérieure à 20 cm** ne seront livrés qu'en motte.

Pour les arbres en racines nues, le système racinaire sera ramifié, bien réparti et sans blessure douteuse. Le chevelu sera abondant, en rapport avec la dimension du sujet. L'intervalle de temps entre l'arrachage et la plantation sera plus court possible. La date d'arrachage sera indiquée sur le bon de livraison. Si les arbres ne peuvent être plantés dès leur réception, ils seront mis en jauge.

Les mottes des arbres, selon leur grosseur, seront protégées, soit par un grillage recuit, non galvanisé, biodégradable, soit par une toile de jute, elle aussi biodégradable. Le diamètre de la motte est proportionnel à la grosseur de chaque végétal. Ce diamètre est au moins égal à trois fois la circonférence du tronc, mesurée à 1,30 m au-dessus du collet. Tous les végétaux livrés en motte seront manipulés avec soin pour conserver la motte intacte jusqu'à la plantation. Les mottes cassées ou fendues doivent être refusées. Toutes les précautions seront prises pour garder les mottes intactes, lors de l'arrachage, du transport (par camions bâchés ou fermés), du déchargement, de l'approvisionnement ou de la plantation.

L'entrepreneur est responsable de la bonne végétation des arbres, pendant le délai de garantie minimum de un an. Les plants morts seront remplacés à sa charge, dans les mêmes tailles.

□ **Mode d'Exécution des Travaux de Plantation**

L'attention de l'entreprise est attirée :

Sur la présence de réseaux. Toutes les précautions seront prises pour ne pas endommager les réseaux lors de la réalisation des trous de plantation. Avant toute intervention, une déclaration d'intention de travaux sera déposée auprès des concessionnaires concernés.

Sur les contraintes de circulation sur la route.

L'époque de plantation :

La plantation des végétaux doit s'effectuer entre le 15 novembre et le 1^{er} avril.

La plantation sera stoppée en cas de gel ou de sol détrempe. Les végétaux seront alors stockés dans un endroit couvert à l'abri du gel ou seront mis en jauge.

Les Plantations seront effectuées dans les règles de l'art

• **Le terrassement**

1^{ère} phase – Réalisation des fosses de plantation

La réalisation d'une fosse de plantation de 9 m³ (dimension moyenne : 3 x 2.50 x 1.20 m),

L'évacuation des matériaux à la décharge

La fourniture et mise en place d'un dispositif anti-racines,

La mise en œuvre d'un mélange terre/pierre (40% de terre végétale qualité extra, 60% de pierres GNTA 20/80mm réalisé sur dépôt) et compactage selon les normes Proctor.

La profondeur des fosses n'excédera pas 1.20m.

La mise en place peut se faire de façon individuelle ou sur tout un linéaire en fonction de chaque situation.

Les réseaux seront recouverts d'un dispositif anti-racine non tissé (de type ROOTCONTROL ou similaire) déposé sur hauteur minimum de 0.80 mètres, pour empêcher les racines de se développer.

Auparavant, l'entreprise aura assuré la protection traditionnelle des réseaux (sable+filet) si celle-ci est endommagée.

2ème phase – Réalisation du trou de plantation

Ceci comprend :

- La réalisation d'un trou de plantation d'un mètre au cube environs,
- L'évacuation des matériaux à la décharge,
- La fourniture et mise en place de terre végétale,
- La pose du système racinaire sur un lit de sable de 10 cm
- Suivi des recommandations de la plantation.

- ***La plantation***

Apport de terre végétale de texture équilibrée dans les fosses d'arbres (référence à un triangle de texture).

Un amendement organique (de type cofuna ou vegethumus) sera mis dans chaque fosse de plantation. Un des objectifs est de porter le taux de matière organique du sol à au moins 2,5 %.

Les arbres seront replantés suivant l'orientation indiquant le nord.

Le collet sera positionné 5 cm au dessus du niveau fini du sol

Un drain de Ø 80 mm sera disposé sur le pourtour des racines, la remontée se fera au moyen d'un T fixé sur le drain. Les drains seront comblés avec du gravier roulé lavé dim : 4/8 mm. Le drain de sortie sera renforcé au moyen d'un capuchon fixé à la base d'un des tuteurs. Et une cuvette sera réalisé à la base de chaque arbre.

L'arbre sera arrosé abondamment juste après la plantation (environ 80 litres par arbre).

Deux tuteurs en pin traité à cœur classe 4 diamètre 10 cm hauteur 3,50m, lisses en demi rond pin traité à cœur, visserie inox et sangles seront installés. Une protection en mousse s'intercalera entre le tronc et la demi lisse.

Le tronc des arbres sera protégé par un entourage de cannisse en bambou sur toute la hauteur du tronc. Cette cannisse ne doit pas être en contact avec le tronc, une mousse en bande sera donc insérée en trois point du tronc.

- ***L'arrosage***

Les deux premiers arrosages sont à réaliser avec 150 litres d'eau par arbre et par arrosage. Le premier se fera le jour de la plantation et le second dans les 15 jours qui suivent la plantation. L'usage de tout matériel et de toute technique susceptibles de provoquer des dommages importants à l'arbre est à proscrire.